



RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270
UTILISATION DU SOL
 SECTEUR AGRICOLE

- UTILISATION DU SOL**
- UTILISATION AGRICOLE
 - TERRAIN DE GOLF
 - VACANT
 - LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
 - LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPTAQ)
 - LIMITE MUNICIPALE
 - GAZODUC
 - LIGNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE

Notes: 1. Veuillez référer à la "Carte du risque d'inondation" éditée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et portant les numéros 31-G-8100-0204, 31-G-8100-0304, 31-G-8100-0404, 31-H-5100-0201 et 31-H-5100-0301, faisant partie intégrante du présent règlement (Annexe 5).
 2. Source: Le plan des "Zones de contraintes", plan numéro 15, Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.
 3. Le fond de plan a été réalisé à partir des fichiers de données numériques provenant du Ministère des Ressources Naturelles (MRN). Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Tous droits réservés.
 4. La localisation des tracés routiers projetés, indiqués en pointillés sur ce plan, est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans directeurs approuvés par le conseil municipal.

MISE À JOUR					
No. rev.	Date de mise à jour	Description	No. du règlement d'amendement	Dessiné par:	Approuvé par:
4	06/10/11	Utilisation	n/a	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu
3	06/05/11	Cadastre	n/a	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu

Ville de Vaudreuil-Dorion
 2555, rue Dutrisac
 Vaudreuil-Dorion,
 Québec, J7V 7E6

Scelu

Signature: **BEAULIEU, DOMINIC**
 URBANISTE
 PERMIS # 523

Titre: **RÈGLEMENT NO.: 1270**
UTILISATION DU SOL

ÉCHELLE: 1 : 7500

Dessiné par: Clément Turcotte Tech.	Vérifié par: Louis Halde Urb.
Préparé par: Clément Turcotte Tech. et Mélanie Besner Urb.	Approuvé par: Dominic Beaulieu, Urb.
Date: 6 Juin 2006	Plan no: Feuillet no: 4 de 17



RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270
UTILISATION DU SOL
 SECTEUR AGRICOLE

UTILISATION DU SOL

- UTILISATION AGRICOLE
- TERRAIN DE GOLF
- VACANT
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPTAQ)
- LIMITE MUNICIPALE
- GAZODUC
- LIGNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE

Notes: 1. Veuillez référer à la "Carte du risque d'inondation" éditée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et portant les numéros 31-C-8100-0204, 31-D-8100-0304, 31-G-8100-0404, 31-H-8100-0201 et 31-H-8100-0301, faisant partie intégrante du présent règlement (Annexe 5).
 2. Source: Le plan des "Zones de contraintes", plan numéro 15, Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.
 3. Le fond de plan a été réalisé à partir des fichiers de données numériques provenant du Ministère des Ressources Naturelles (MRN). Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Tous droits réservés.
 4. La localisation des tracés routiers projetés, indiquée en pointillés sur ce plan, est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans directeurs approuvés par le conseil municipal.

MISE À JOUR

No. rev.	Date de mise à jour	Description	No. du règlement d'amendement	Dessiné par:	Approuvé par:
4	06/10/11	Utilisation	n/a	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu
3	06/05/31	Codastre	n/a	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu

Scéau

 Signature: BEAULIEU DOMINIC
 URBANISME
 PERMIS # 523

Titre: **RÈGLEMENT NO.: 1270**
UTILISATION DU SOL

ÉCHELLE: 1 : 2000

Dessiné par: Clément Turcotte Tech.	Vérifié par: Louis Halde Urb.
Préparé par: Clément Turcotte Tech. et Mélanie Besner Urb.	Approuvé par: Dominic Beaulieu, Urb.
Date: 6 Juin 2006	Plan no: Feuillet no: 4a de 17



RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270
UTILISATION DU SOL
 SECTEUR AGRICOLE

- HABITATION UNIFAMILIALE
- BI-FAMILIALE
- MULTIFAMILIALE
- MIXTE
- COMMERCIALE
- INDUSTRIELLE
- COMMUNAUTAIRE ET INSTITUTIONNELLE
- CHALET
- PARC ET ESPACE VERT
- VACANT
- UTILISATION AGRICOLE
- TERRAIN DE GOLF
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPAQ)
- LIMITE MUNICIPALE
- GAZODUC
- LIGNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE

Notes: 1. Veuillez référer à la "Carte du risque d'inondation" éditée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et portant les numéros 31-G-8100-0204, 31-G-8100-0304, 31-G-8100-0404, 31-H-5100-0201 et 31-H-5100-0301, faisant partie intégrante du présent règlement (Annexe 5).
 2. Source: Le plan des "Zones de contraintes", plan numéro 15, Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.
 3. Le fond de plan a été réalisé à partir des fichiers de données numériques provenant du Ministère des Ressources Naturelles (MRN). Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Tous droits réservés.
 4. La localisation des tracés routiers projetés, indiqués en pointillés sur ce plan, est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans directeurs approuvés par le conseil municipal.

MISE À JOUR

No. rev.	Date de mise à jour	Description	No. du règlement d'amendement	Dessiné par:	Approuvé par:
4	06/10/11	Utilisation	n/a	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu
3	06/05/31	Codastre	n/a	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu

Ville de Vaudreuil-Dorion
 2555, rue Dutrisac
 Vaudreuil-Dorion,
 Québec, J7V 7E6

Sceau

Signature: BEAULIEU, DOMINIC
 URBANISTE
 PERMIS # 523

Titre: **RÈGLEMENT NO.: 1270**
UTILISATION DU SOL

ÉCHELLE: 1 : 2000

Dessiné par: Clément Turcotte Tech.	Vérifié par: Louis Halde Urb.
Préparé par: Clément Turcotte Tech. et Mélanie Besner Urb.	Approuvé par: Dominic Beaulieu, Urb.
Date: 6 Juin 2006	Plan no: Feuillet no: 4b de 17